

Pour tous renseignements, s'adresser à :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
LA ROCHEFOUCAULD
PORTE DU PÉRIGORD

Service Assainissement Autonome
BP 14
16110 LA ROCHEFOUCAULD
05-45-63-00-52

DEMANDE D'INSTALLATION
D'UN DISPOSITIF
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Nature du projet : Permis de construire Déclaration de travaux Réhabilitation de l'assainissement

1 - DEMANDEUR

Nom et prénom du propriétaire : _____

Adresse actuelle : _____

Commune : _____ Code postal : _____ Tél. : _____

2 – LIEU D'IMPLANTATION DES TRAVAUX

Rue ou lieu-dit : _____

Commune : _____ Code postal : _____

N° parcelle cadastrale : _____ Section : _____

Superficie totale de la parcelle : _____

3 – CARACTERISTIQUES DES LOCAUX

Alimentation en eau potable : Réseau d'eau public Autre (préciser : _____)

Existe-t-il un puits utilisé pour la consommation humaine dans un rayon de 35 m du lieu de dispersion de l'effluent ?

Oui (distance par rapport au lieu de dispersion : _____ m) Non

Maison d'habitation individuelle : Oui Non

Nombre de pièces principales (= nombre de chambres + 2) : _____

Autres types de locaux, préciser (magasin, entrepôt, restaurant,...) : _____

Nombre d'employés : _____

Si l'immeuble est destiné à accueillir des clients, visiteurs, ou autre, indiquer la capacité d'accueil : _____

Remarques : _____

4 – CARACTERISTIQUES DU TERRAIN

Pente du terrain : Faible (< 5%) Moyenne (entre 5 et 10%) Forte (> 10%)

Nature du sol à 1 m de profondeur (pour déterminer celle-ci, vous pouvez creuser à environ 1 m de profondeur à l'emplacement prévu pour le dispositif de traitement ou faire réaliser une étude de sol) :

Terre végétale Sable calcaire granit Argile Limon Autre

Observations : _____

Existe-t-il une nappe d'eau à moins d'1 m sous la surface du sol en hiver ? Oui Non

Si oui, cette nappe d'eau est : Permanente Temporaire

6 – CHOIX DE LA FILIERE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Cochez le dispositif de prétraitement et le dispositif de traitement que vous désirez installer, et indiquez leur dimensionnement (volume, longueur, ou surface).

DISPOSITIF DE PRETRAITEMENT

- FOSSE TOUTES EAUX Volume : _____ m³
- BAC DEGRAISSEUR (facultatif) Volume : _____ l
- Autre (joindre un descriptif du dispositif) : _____

DISPOSITIF DE TRAITEMENT

Sol perméable (infiltration dans le sol)

- TRANCHEES D'EPANDAGE (filière prioritaire dans les terrains du type terre végétale, sable, ou limon)
Longueur : _____ m
- LIT D'EPANDAGE
Surface : _____ m²
- FILTRE A SABLE VERTICAL NON DRAINE (filière adaptée aux terrains calcaires)
Surface : _____ m²

Sol imperméable du type argile (rejet dans un exutoire)

- FILTRE A SABLE VERTICAL DRAINE (s'assurer que la dénivelée entre la sortie de la fosse et l'exutoire est suffisante : il faut compter 1m entre l'entrée et la sortie du filtre à sable et ajouter environ 1cm par mètre de canalisation. Si cette dénivelée est insuffisante, vous pouvez installer une pompe ou voir si un filtre à sable horizontal drainé est possible)
Surface : _____ m²
Exutoire (cours d'eau, fossé, réseau d'eaux pluviales, ...) ⁽¹⁾ : _____
- FILTRE A SABLE HORIZONTAL DRAINE (s'assurer que la dénivelée entre la sortie de la fosse et l'exutoire est suffisante : il faut compter 45cm entre l'entrée et la sortie du filtre à sable et ajouter environ 1cm par mètre de canalisation)
Surface : _____ m²
Exutoire (cours d'eau, fossé, réseau d'eaux pluviales, ...) ⁽¹⁾ : _____

Sol avec remontées de nappe ou sol inondable

- TERTRE D'INFILTRATION
Surface à la base : _____ m² et surface au sommet : _____ m² Semi-enterré : Oui Non
- drainé à la base ⁽¹⁾ ; préciser l'exutoire (cours d'eau, fossé, réseau d'eaux pluviales, ...) : _____
- non drainé (infiltration des eaux à la base du tertre)
- Autre (joindre un descriptif du dispositif) : _____

POMPE oui non

⁽¹⁾ Dans le cas d'un rejet en fossé, réseau d'eaux pluviales, ..., obtenir l'autorisation du propriétaire (commune, conseil général, particulier, ...)

7 - ENGAGEMENTS

Le propriétaire soussigné, certifie exacts les renseignements fournis ci-dessus et s'engage à :

- ne pas entreprendre de travaux avant l'approbation du dossier ;
- réaliser l'installation d'assainissement en son entier, conformément à la réglementation en vigueur (Arrêté du 6 mai 1996), au DTU 64-1 et au projet tel qu'il aura été approuvé ;
- s'acquitter du paiement de la redevance pour le contrôle de la conception et de l'implantation de son assainissement dont le montant est voté par le conseil communautaire ;
- **prévenir le service chargé du contrôle de l'assainissement non collectif (05-45-63-15-34) de la date des travaux pour contrôle avant recouvrement des dispositifs.**

A _____, le _____

Signature du propriétaire :